DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal :

le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120366

SUBVENTIONS - CONVENTIONS D'OBJECTIFS - ASSOCIATIONS CARITATIVES

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi 03 juillet 2012

Présidente:

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers:

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés:

Conseillers:

- M. Bernard JOURDAIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

DELIBERATION D20120366

VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTIONS - CONVENTIONS D'OBJECTIFS - ASSOCIATIONS CARITATIVES

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, des subventions annuelles de fonctionnement.

La nouvelle charte alimentaire a été finalisée et signée en 2011. Pour accompagner la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de l'aide alimentaire à Niort, il est nécessaire de renouveler pour 2012 les conventions d'objectifs avec ces associations axées sur le respect des engagements de la charte et les subventions qui leur sont allouées par la Ville.

Au plan national, les associations et les CCAS qui distribuent l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, témoignent tous d'une augmentation importante et continue du besoin, corrélée à l'apparition de nouveaux publics (jeunes retraités, personnes âgées, travailleurs pauvres, jeunes étudiants). Cette évolution se constate également à Niort.

Dans ce contexte, il est proposé une augmentation de 15 % par rapport à 2011 des subventions attribuées aux associations de la manière suivante :

- La Croix Rouge Française délégation de Niort : 3 233 €
- Les Restaurants du Cœur délégation des Deux-Sèvres : 5 158 €
- Le Secours Catholique Français comité des Deux-Sèvres : 4 399 €
- Le Secours Populaire Français fédération des Deux-Sèvres : 4 669 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

La Croix Rouge Française – délégation de Niort	3 233 €
Les Restaurants du Cœur – délégation des Deux-Sèvres	5 158 €
Le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres	4 399 €
Le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres	4 669 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD

L'Adjointe déléguée

Signé

Nathalie SEGUIN